



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 6357

Texte de la question

Mme Janine Jambu appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les menaces qui pèsent sur le devenir du laboratoire du sommeil de l'hôpital Antoine-Béclère de Clamart en raison de mesures de restrictions budgétaires et de la méconnaissance des risques liés à cette pathologie. Ce laboratoire est une structure pilote, la seule de la région Paris-Sud susceptible d'accueillir les 10 à 15 000 patients potentiels atteints de troubles du sommeil parmi les 600 000 habitants des circonscriptions hospitalières de Béclère et de Bicêtre. Il a en charge le traitement et la surveillance de plus de 300 patients, assure la formation de médecins, effectue des recherches avancées sur ces nouvelles pathologies. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour garantir la pérennité de ce laboratoire et ses activités.

Texte de la réponse

Le laboratoire d'exploration fonctionnelle de l'hôpital Antoine-Béclère développe trois types d'activités, orientées vers le cardio-respiratoire, la pédiatrie et le sommeil. Cette dernière activité, qui représente environ 15 % de l'activité totale du laboratoire, est marginale dans l'établissement au regard de son orientation médicale, ce qui conduit ses dirigeants à rechercher des solutions de transfert vers un établissement ayant déjà une vocation dans le domaine des neurosciences. La pérennité de l'activité n'est pas remise en cause, non plus que les moyens qui lui sont actuellement affectés. La réflexion en cours a pour but de déterminer une localisation géographique appropriée dans le Sud parisien. Elle devrait aboutir avant la fin du premier semestre 1998.

Données clés

Auteur : [Mme Janine Jambu](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6357

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4040

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 748